



**AGENCE NATIONALE DU
DOMAINE ET DU FONCIER**

COMMUNIQUE

Le Directeur général de l'Agence nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) communique.

Il est porté à l'attention du public, qu'un important volume de titres fonciers prêts pour être retirés par leurs requérants, engorge les Bureaux Communaux du Domaine et du Foncier (BCDF) sur toute l'étendue du territoire national.

Les listes desdits titres fonciers sont affichées, par commune, dans les Bureaux Communaux du Domaine et du Foncier (BCDF), publiées sur le site internet de l'ANDF (www.andf.bj) et consultables à compter de la publication du présent communiqué qui tient lieu d'invitation au retrait.

Le Directeur général de l'Agence nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) compte sur la promptitude des personnes concernées et/ou intéressées pour le retrait diligent des titres fonciers.

Fait à Cotonou, le 03 mars 2026



Victorien D. KOUGBLENOU

